



COMMISSION EUROPEENNE

*Bruxelles, le 25.9.2014
C(2014) 6777 final*

*Mr Claude BARTOLONE
Président de l'Assemblée Nationale
Palais Bourbon
126, Rue de l'Université
F – 75007 PARIS*

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis sur le projet de directive modifiant l'annexe II, appendice C, de la directive 2009/48/CE relative à la sécurité des jouets en ce qui concerne le bisphénol A (BPA) (registre de comitologie no D029355/04). Cette directive a été adoptée le 23 juin 2014 en tant que directive 2014/81/UE de la Commission.

La directive fixe dans les jouets une limite pour le BPA considérablement plus stricte que les exigences générales actuellement en vigueur pour les substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), tels que le BPA, de l'annexe II de la directive 2009/48/CE relative à la sécurité des jouets. La limite s'applique à tous les jouets sur le marché dans l'Union européenne, y compris les importations.

La limite a été prélevée dans la norme européenne EN 71-9:2005 + A1:2007, appliquée sur une base volontaire par l'industrie européenne du jouet pour contrôler le contenu du BPA dans les jouets. Cela a contribué à maintenir l'exposition des enfants au BPA dans les jouets à un faible niveau par rapport à d'autres contributeurs non alimentaires tels que les produits cosmétiques ou la poussière. L'exposition est, de plus, largement inférieure à l'exposition au BPA dans le régime alimentaire selon le rapport pertinent de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)¹.

La Commission est bien consciente que les effets du BPA, y compris les effets de perturbation endocrinienne, sont encore en cours d'évaluation scientifique au sein de l'EFSA et d'autres forums scientifiques. Pour cette raison le considérant 6 de la directive prévoit que si de nouvelles informations scientifiques pertinentes sont disponibles à l'avenir, il conviendra de réexaminer la limite de migration fixée par la présente directive. La Commission devrait donc fonder toute adaptation de limite pour le BPA dans les jouets sur les dernières conclusions scientifiques.

¹ Draft Scientific Opinion on the risks to public health related to the presence of bisphenol A (BPA) in foodstuffs – Part: exposure assessment: <http://www.efsa.europa.eu/en/consultationsclosed/call/130725.pdf>

La Commission espère que ces précisions répondront aux préoccupations soulevées par l'Assemblée nationale. Dans l'attente de la poursuite de notre dialogue politique, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Maroš Šefčovič
Vice-Président